



DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-03-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1038-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DANS LE PARC SCIENTIFIQUE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du « Deuxième projet de Règlement numéro 1038-03-2022, modifiant le Règlement de lotissement numéro 1038-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les normes de lotissement dans le Parc scientifique » ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de lotissement numéro 1038-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite revoir les normes de lotissement dans le Parc Scientifique pour permettre son plein potentiel de développement ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 avril 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2022 ;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. LOT ADJACENT À UNE RUE

L'article 25 est modifié en insérant l'alinéa suivant après le premier alinéa :

Dans les zones PDA2 de l'aire de paysage industriel scientifique, un lot faisant partie d'un projet industriel intégré peut être créé sans frontage sur rue. Dans ce cas, le frontage minimal à la grille des spécifications s'applique à la largeur du terrain.

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

PROJET



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-03-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1038-2017, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DANS LE
PARC SCIENTIFIQUE

Avis de motion et dépôt :	4 avril 2022
Adoption du premier projet :	4 avril 2022
Assemblée de consultation	25 avril 2022
Adoption du deuxième projet	6 juin 2022
Approbation des électeurs :	2022
Adoption du règlement :	2022
Certificat de conformité de la MRC :	2022
Avis public :	2022
Entrée en vigueur :	2022

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE